

NUMERO : 2026-177
DÉCISION DU MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260818-2026-177-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/08/2026

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-090 du Conseil Municipal du 30 juin 2026, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2026, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, l'autorisant notamment à réaliser des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts,

Vu l'arrêté n°2026-401 du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à Madame Christine CHAMPEL, première Adjointe au Maire, pour la période du 26 juillet 2026 au 25 août 2026 inclus,

Considérant la nécessité de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la ville, par l'ouverture d'un crédit de trésorerie auprès d'un établissement bancaire,

Considérant la consultation pour une ligne de trésorerie d'un montant de 6 000 000 € du 09 juin 2026 auprès d'établissements bancaires,

Considérant les propositions de 3 000 000 € de ligne de trésorerie faites par la Caisse d'Epargne Ile-de-France et par la Banque Postale,

Considérant la nécessité pour la Ville de Sarcelles d'avoir une ou plusieurs lignes de trésorerie couvrant a minima les besoins liés aux dépenses obligatoires notamment les payes et les annuités d'emprunt,

Considérant, par la délibération du 30 juin 2026 susvisée, que le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour signer les contrats de ligne de trésorerie pour un montant annuel maximum de 7 millions d'euros et dont la durée ne peut excéder un an,

Considérant la décision n° 2026-155 du 21 juillet 2026 autorisant Monsieur le Maire à signer un contrat avec la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 €,

Considérant l'offre faite par la Banque Postale en date du 06 juillet 2026 pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 3 000 000 € permettant d'atteindre les 6 000 000 € de lignes de trésorerie souhaités initialement dans la consultation,

Décide :

Article 1 : de signer un contrat avec la Banque Postale pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour une durée d'un an selon les conditions de l'offre du 06 juillet 2026.

Article 2 : Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

Date de prise d'effet du contrat :

Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 04 septembre 2026.

Montant : 3 000 000 €

Durée : 364 jours

Taux d'intérêt : €STR + marge de 0,76% par an

Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360

Commission d'engagement : 3 000,00 EUR,
soit 0,100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de gestion : Néant

Commission de mouvement : Néant

Commission de non-utilisation : 0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.

Commission de multi-index : Néant

Modalités d'utilisation :

L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.

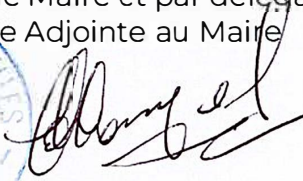
- Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée.
- Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1.
- Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.
- Montant minimum 10.000 euros pour les tirages.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 3032 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville.

Article 4 : Le Directeur général des services et la Comptable Publique assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sarcelles, le 18 août 2026.

Pour le Maire et par délégation,
La 1ère Adjointe au Maire



Christine CHAMPEL